

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 janvier 2023

n° 005-23

Objet : RS - Demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2023

- date de convocation le 20 janvier 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Luc Berthoud à Corine Wolff - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Christophe Richel à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 janvier 2023

délibération n° 005-23

objet **RS - Demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2023**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que Grand Chambéry bénéficie chaque année d'un soutien de l'Etat au titre de la DSIL compris entre 300 000 € et 500 000 € en moyenne selon les projets déposés.

La DSIL 2023 sera sollicitée au titre du bouclage du financement de l'opération de réhabilitation des ponts de la Trousse et de l'aménagement de la piste cyclable sous les ponts, qui améliorera significativement les conditions d'utilisation de la voie verte de La Leysse dans ce secteur à fort enjeu de circulation tous modes. Cette opération émerge d'ores et déjà à la DSIL 2022 pour la part sécurisation des ouvrages publics pour un montant éligible de 1 607 480 € HT et une subvention obtenue de l'Etat de 300 000 € (au lieu de 482 000 € demandés). Il reste donc à boucler le besoin de financement pour le solde de la part ouvrage d'art et la totalité de la part cyclable.

Le Bureau du 7 avril 2022 a déjà délibéré sur la demande formelle de subvention DSIL au titre de l'année 2023. Il convient cependant de délibérer à nouveau pour préciser le plan de financement définitif ainsi que le montant demandé ajusté selon les besoins.

Le montant total de l'opération s'établit à 2 149 745,80 €.

L'enveloppe de dépenses éligibles au titre de la DSIL 2023 s'établit donc à 542 265,80 € HT. Le taux de subvention ne doit pas dépasser 80 % de l'enveloppe globale.

Il est donc proposé de solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2023 à hauteur de 400 000 €, soit 73,7 % du montant éligible. Le différentiel sera financé par Grand Chambéry.

Vu la décision n° 062-22 du Bureau du 7 avril 2022 sollicitant une subvention la plus élevée possible au titre de la DSIL 2023 dans le cadre de la réhabilitation des ponts de la Trousse et des aménagements cyclables annexes,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DSIL 2023, conformément à la décision n° 062-22 du 7 avril 2022, pour un montant sollicité de 400 000 €,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces à intervenir et à réaliser les démarches nécessaires,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **005-23**

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2023

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 31 janvier 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230131-lmc1H28793H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28793H1

Date de transmission en Préfecture : 31 janvier 2023

Date de réception en Préfecture : 31 janvier 2023

Publication sur le site internet: mercredi 01 février 2023